

Bonjour

Suite à la demande d'un candidat concernant l'affaire citée en objet, veuillez trouver ci-après les questions posées et les réponses apportées :

Q1 – Est-il possible d'obtenir un échantillon des plans au format DWG pour que nous puissions évaluer le coût du transfert ?

R1 – Actuellement le plan est en cours d'élaboration et nous n'avons aucune possibilité de vous transmettre un échantillon.

Q2 – La gestion actuelle du cimetière est-elle une gestion :

- purement administrative (gestion des concessions et des inhumations, autorisations de travaux pour prestataires extérieurs) ;
- ou en régie partielle (réalisation des travaux + édition des factures)
- ou en régie complète (+ encaissement) ?

R2 – la gestion actuelle du cimetière est purement administrative. Des titres de recettes, pour les concessionnaires et/ou prestataires extérieurs, sont émis par notre service comptabilité.

Q3 - Le module de facturation doit-il être connecté à votre solution de comptabilité directement ou peut-il l'être par l'intermédiaire d'un fichier de mise à jour ?

R3 - Un module de facturation devra être inclus à la solution, afin de générer et éditer les factures directement. Aucune interconnexion avec le logiciel de comptabilité n'est demandé, mais plutôt avec le logiciel Etat civil.

Q4 – Les bornes interactives envisagées pourront elles bénéficier d'une connexion réseau filaire, Wifi ou 3G ?

R4 – Dans le cadre de l'extension du réseau de fibre Optique de la Ville de Chambly, le cimetière communal sera interconnecté au réseau informatique de la ville.

Q5 : Concernant l'application cimetière en mode Full web demandé, souhaitez-vous un priorité un déploiement en local (sur le serveur de votre collectivité) ou bien est-ce également possible en mode hébergé (sur la plateforme d'hébergement du prestataire) ?

R5 : L'architecture applicative que souhaite mettre en place la Mairie de Chambly est une architecture de type « Full Web » en local. Cependant afin de ne pas favoriser une technologie par rapport à une autre, nous autorisons les variantes concernant l'infrastructure Technologique (Voir §7 du RC).

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après la réponse à votre question :

Q6 : L'un de nos sous-traitant sur la partie reprise de fiche souhaiterait avoir une estimation du nombre de défunts par concession. Est-ce possible ?

La saisie des données est-elle obligatoirement sur site ? A l'heure actuelle, aucun de nos prestataires ne propose ce type de reprise (uniquement des propositions de numérisation des fiches sur sites puis saisies dans les locaux de l'entreprise)

R6 : Concernant la reprise de données sur site, cette solution est privilégiée. Cependant, il appartient au candidat de faire part de ses remarques éventuelles ou contraintes qui l'empêcherait de répondre à la demande du Pouvoir Adjudicateur.

Pour la TC1, chaque candidat doit répondre au mieux de ce qu'il estime possible.

Il n'est pas possible de donner une estimation du nombre de défunts par concession. De plus, l'article 14 du règlement de consultation stipule que les demandes de renseignements complémentaires doivent parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Aussi, la date limite de remise des offres étant fixée au 9 décembre 2013, il ne sera plus répondu à aucune demande de renseignement.